

# RESOLUTION DES BRANCHES INDUSTRIE ET UNIPHAR

## NOUS AGISSONS ET EVOLUONS DANS UN ENVIRONNEMENT CARACTERISE PAR :

- Un manque de ligne directrice sur la politique du médicament ;
- Des contradictions gouvernementales successives.

## POLITIQUE DU MEDICAMENT –

- La baisse du remboursement de spécialités de 65 à 35 % a des conséquences graves sur l'équilibre financier des mutuelles et les Institutions de prévoyance et, singulièrement pour notre régime conventionnel de remboursement complémentaire maladie ;
- La suppression du remboursement d'un certain nombre de spécialités à Service Médical rendu (SMR) jugé insuffisant a ou aura des conséquences sur le budget des ménages et sur les entreprises concernées ;
- La mise en place du Tarif forfaitaire de Responsabilité (TFR) a eu pour effet son contournement par les laboratoires fabriquant les produits princeps. Ceux-ci ayant aligné leur tarif sur le prix des génériques, nous risquons une déstabilisation des entreprises fabriquant ce type de produits, avec les craintes que l'on peut avoir pour l'emploi.

## NOS PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS DANS CE CADRE –

- L'Objectif national des dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) doit être calculé annuellement à partir des données médicales sanitaires objectives de la France et non pas sur des bases exclusivement budgétaires, comme c'est actuellement le cas ;
- L'AFSSAPS doit s'ouvrir davantage à la médecine de ville, les préoccupations des médecins hospitaliers étant parfois distinctes de celles des médecins généralistes, d'où des classements en SMR qui pourraient se révéler différents avec l'apport de leur expérience en médecine ambulatoire ;
- Bien que les ONDAM 2003 et 2004 aient été fixés d'une façon plus réaliste que par le passé, nous revendiquons un ONDAM prévilégiant des objectifs médicaux ;
- Si nous nous réjouissons du renouvellement de l'accord-cadre entre le LEEM et l'Agence Economique pour les produits de santé, nous regrettons son opacité ;
- Nous revendiquons donc pour les représentants du personnel dans les entreprises, la transparence de ces accords et nous incitons nos représentants FO à exiger de leurs directions l'information sur ceux-ci ;
- Après une période de relative accalmie suivant la fusion de PFIZER et de PHARMACIA, nous sommes persuadés que la course au gigantisme n'est pas terminée et qu'une nouvelle période de fusions/absorptions va s'ouvrir, avec des conséquences désastreuses sur l'emploi. A l'occasion de notre Congrès, il est nécessaire de rappeler l'implication de la Fédération dans le traitement économique et social des nombreuses fusions, acquisitions et restructurations. Nous constatons que grâce à l'action de nos syndicats, un grand nombre de cessations anticipées ont pu être mises en œuvre en lieu et place des licenciements secs.

Il est donc nécessaire :

- qu'une communication forte avec les salariés sur les risques en matière d'emploi soit mise en place ;
- de revendiquer pour que seuls les syndicats représentatifs soient à l'initiative d'un accord de méthode, si le contexte le permet ;
- que l'ordre établi par la législation jurisprudentielle dans l'information/consultation soit, en cas de désaccord sur la méthode, incontournable ;
  - que les sections syndicales et les syndicats s'impliquent davantage dans les formations mises à leur disposition par la Fédération ou la Confédération ;
  - de dénoncer le management basé sur la culture du stress, le harcèlement et la discrimination ;
- Nous revendiquons une véritable information préalable de la CPNE (commission paritaire nationale de l'emploi) lors de l'exposé des motivations économiques et, non pas lorsqu'on en est arrivé aux mesures d'accompagnement liées aux ruptures de contrats de travail dans les entreprises concernées ;
- La branche « Industrie » de la Fédération FO Pharmacie s'opposera, par ailleurs, à toute remise en cause du principe des 35 heures ; elle veillera au respect des accords d'entreprises ;
- Dans la poursuite du mandat du Congrès de PARIS, nous revendiquons la bonne application de l'accord portant sur les classifications à l'UNIPHAR. Nous comptons utiliser ses aspects les plus positifs pour asseoir nos revendications dans l'Industrie.

Nous revendiquons l'ouverture rapide de négociations de branche sur plusieurs sujets cruciaux pour les salariés :

⇒ Salaires : sans être hostile aux formes aléatoires de rémunération (Participation, Intéressement, Actionnariat salarié, Plan d'épargne d'entreprise), le Congrès réaffirme son attachement au salaire, et en particulier aux augmentations générales.

Le salaire reste, en effet, la contrepartie du travail et sert d'assiette au calcul des cotisations.

Le Congrès mandate la Fédération pour revendiquer et négocier des augmentations substantielles des minima conventionnels.

S'agissant des salaires minima dans l'UNIPHAR, le Congrès se réjouit que, même en l'absence d'un accord RTT dans la branche, les mini 35 heures aient rattrapé les mini 39 heures en totalité au 1<sup>er</sup> Janvier 2003. Par contre, en dehors de ce rattrapage, la progression des salaires mini n'a été que de 1,5 % sur 3 ans.

Le Congrès mandate donc la Fédération afin qu'elle obtienne enfin de véritables négociations sur les minima conventionnels.

⇒ La Formation Professionnelle, notamment pour tout ce qui concerne la formation tout au long de la vie,

⇒ La Cessation anticipée d'activité,

⇒ L'égalité professionnelle Homme/Femme. Nous insisterons pour obtenir la transparence des systèmes d'évaluation individuelle et pour supprimer leur caractère éventuellement discriminatoire,

- ⇒ L'amélioration de l'accord portant sur le droit syndical dans nos branches, en y intégrant l'utilisation des nouvelles technologies d'information (NTIC) ,
- ⇒ Le Congrès considère que la négociation et les accords de branche doivent servir de base aux améliorations que nous négocierons dans les entreprises et s'oppose à toute remise en cause de la CCNIP et de la CCN de l'UNIPHAR dans les entreprises.

### LA SYNDICALISATION -

Le Congrès invite les syndicats FO à tirer profit des efforts qu'ils déploient dans les négociations et les instances représentatives.

Il indique à tous les militants l'importance qu'il y a, dans un contexte de désyndicalisation de rencontrer et d'agir auprès des salariés quelles que soient leurs structures pour expliquer et faire partager nos revendications.

L'action syndicale n'est pas un acte personnel ; elle est avant tout dirigée vers les salariés et pour les salariés. La défense des intérêts collectifs et particuliers est illusoire si elle est menée en s'abstenant d'en informer les travailleurs.

Dans le cadre de la syndicalisation, nous améliorerons donc notre information en direction des salariés.

Favoriser et développer la communication entre les responsables syndicaux ou sections syndicales dans les différentes entreprises via l'utilisation du site de la Fédération par le biais d'un forum, d'un fichier d'adresses électroniques, revues de presse et les questions les plus souvent posées.

Il est indispensable que chaque syndicat ou section syndicale par l'envoi régulier à la Fédération de leurs accords, tracts et différentes informations alimentent ce projet.

Il est indispensable que la représentativité acquise par l'action syndicale se traduise par de la syndicalisation. De même, chaque camarade retraité ou en cessation anticipée d'activité doit – par les informations communiquées et les réunions – être maintenu dans le militantisme syndical.

Le Congrès affirme que, face au durcissement patronal, la Fédération et ses syndicats doivent répondre par un effort important de syndicalisation.

MARSEILLE, les 9 – 10 et 11 Novembre 2003